

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Réfrigérateurs et Micro-ondes	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP119-122890/A	<b>Date</b> 2012-06-06
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20122890	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PD-034-60639	
<b>File No. - N° de dossier</b> pd034.EP119-122890	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-07-17</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Khan, Shazia	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pd034
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-7345 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-7356
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Commercial Acquisitions & Fast Track Procurement  
Div/Div des Acquisitions commerciales et achats en régime  
accéléré  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
6B3, Place du Portage  
Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - I	455 Boulevard de la Carriere Gatineau, QC K1A0S5 Canada	EP119	DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERV LEASE PURCH&SALE LEASEBACK-NCA OPS 427 LAURIER AVE W, 3RD FLOOR OTTAWA Ontario K1A0S5 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Réfrigérateurs Ouverture par la droite Tel que décrit en Annexe A et B	D - 1	EP119	22	each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
2	Réfrigérateurs Ouverture par la gauche Tel que décrit en Annexe A et B	D - 1	EP119	22	each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
3	Réfrigérateur compacte Tel que décrit en Annexe A et B	D - 1	EP119	10	Each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	
4	Micro-onde de comptoir Tel que décrit en Annexe A et B	D - 1	EP119	22	each	\$	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	See Herein	

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Livraison requise
4. Clauses du guide des CCUA
5. Avis de communication
6. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 1.1 Clauses du guide des CCUA
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions
2. Clauses du guide des CCUA

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
- 1.1 Évaluation technique
- 1.2 Évaluation financière
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 1.1 Programme de contrat fédéraux - plus de 25,000 \$ et moins de 200,000 \$

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
- 3.1 Conditions générales

- 4. Durée du contrat
- 4.1 Livraison, inspection et acceptation
- 4.2 Date de livraison
- 4.3 Préparation pour la livraison
- 5. Responsables
- 5.1 Autorité contractante
- 5.2 Chargé de projet
- 5.3 Représentant de l'entrepreneur
- 6. Paiement
- 6.1 Base de paiement
- 6.2 Limite de prix
- 6.3 Paiements multiples
- 6.4 Instructions relative à la facturation
- 7. Attestations
- 8. Lois applicables
- 9. Ordre de priorité des documents
- 10. Contrat de défense
- 11. Clause du guide des CCUA

**Liste des annexes :**

- Annexe A      Besoin
- Annexe B      Heures de travail – Calendrier D'installation de la livraison  
& DIRECTIVES OBLIGATOIRES

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Le soumissionnaire doit fournir les livrables en accord avec les exigences techniques et dans les quantités spécifiées dans la description des items 1 à 4, ainsi qu'à l'annexe A et B.

### 3. Livraison requise

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 27 septembre 2012.

1. Livraison en quatre (4) phases entre le 31 juillet 2012 et le 27 septembre 2012 (sujet à changements)
2. Livraison et installation après les heures régulières de service (après 16h et avant 24h)

Bien que la livraison soit demandée comme indiqué ci-dessus, la meilleure date de livraison pouvant être offerte est le \_\_\_\_\_.

### 4. Clauses du guide des CCUA

Référence CCUA	Titre	Date
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30
B3000T	Produits équivalents	2006-06-16

### 5. Avis de communication

À titre de courtoisie, le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires retenus d'aviser au préalable l'autorité contractante de leur intention de rendre publique une annonce relative à l'attribution d'un contrat.

### 6. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2011-05-16) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **3. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas,

---

le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur à Ottawa, en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

**Section I :** Soumission technique (1 copie papier)

**Section II :** Soumission financière (1 copie papier)

**Section III :** Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

### 2. Clauses du guide des CCUA

Référence CCUA	Titre	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2010-01-11

## Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

Les soumissions doivent être complétées en conformité avec le besoin requis.

Les soumissions doivent répondre aux critères techniques obligatoires stipulés à l'annexe A et B.

#### **1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, en DDP, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### **2. Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25,000 \$ et moins de 200,000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

---

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a)  n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b)  n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c)  est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d)  n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Le soumissionnaire doit fournir les livrables en accord avec les exigences techniques et dans les quantités spécifiées dans la description des items 1 à 4, ainsi qu'à l'annexe A et B.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Livraison, inspection et acceptation

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés **Gatineau, QC**. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec le Chargé de projet. Le Chargé de projet peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

## 4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 27 septembre 2012.

1. Livraison en quatre (4) phases entre le 31 juillet 2012 et le 27 septembre 2012 (sujet à changements)
2. Livraison et installation après les heures régulières de service (après 16h et avant 24h)

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Shazia Khan  
 Titre : Agente d'approvisionnement  
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
 Direction générale des approvisionnements  
 Direction : Acquisitions commerciales et achats en régime accéléré  
 Adresse : 11, rue Laurier  
 Place du Portage, Phase III, 6B3  
 Gatineau (Québec) K1A 0S5  
 Téléphone : 819 956-7345  
 Télécopieur : 819 956-7356  
 Courriel : shazia.khan@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *(sera ajouté à l'octroi du contrat)*

Nom : \_\_\_\_\_  
 Titre : \_\_\_\_\_  
 Organisation : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Représentant des ventes à contacter pour le service à la clientèle : *(s.v.p. compléter)*

Nom : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Personne à contacter pour un suivi de livraison : *(s.v.p. compléter)*

Nom : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Télécopieur : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ *(le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat)*. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.3 Paiements d'étape (H3010C)

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés;
- c. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

### 6.4 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.  
TPSGC  
427 Laurier  
3ième étage, station 37  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Canada  
Attention: Andréane Deschamps Lepage
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante (Shazia Khan) identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

### 7. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas

de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur à Ottawa, en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2011-05-16), Conditions générales - Biens (Complexité moyenne), s'applique et fait partie intégrante du contrat;
- c) L'annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*), clarifiée ou modifiée le \_\_\_\_\_ .

## 11. Clauses du guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
C2000C	Taxes - Entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12
D2000C	Marquage	2007-11-30
C2605C	Droits de douane et taxes de vente du Canada - Entrepreneur établi à l'étranger	2008-05-12
C2608C	Documentation des douanes canadiennes	2010-08-16
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16

---

**ANNEXE « A »****BESOIN****RÉFRIGÉRATEURS ET MICRO-ONDES**

Ce besoin est pour l'achat et la livraison de soixante-seize (76) 'Réfrigérateurs et Micro-ondes' pour leur bureau de Gatineau.

*Les dimensions sont critiques et doivent être respectées pour l'installation.*

**Électroménagers****Réfrigérateurs Ouverture par la droite (Réfrigérateur & Congélateur)**

- Quantité: 22
- Couleur: blanc
- Volume: 18 pi<sup>3</sup> ou plus (les dimensions de la hauteur et de la largeur ne doivent pas excéder les dimensions de l'ouverture des murs)
- Ouverture des murs : Largeur 975mm (38"), Hauteur 1767mm (69.5"), and Profondeur 598mm (23.5")
- Congélateur situé au haut du réfrigérateur
- Distributeur de glaçon: non
- Energie Star
- Minimum d'un (1) an de garantie, tel que spécifié dans les conditions générales

***Portion du réfrigérateur:***

Bacs fruit et légumes: 2 en verre avec contrôle d'humidité

Type d'étagère: Verre avec rebords anti-déversement

Rangement de la porte: Minimum 2 compartiments pouvant contenir des bouteilles de 2 litres

Contrôle de température des aliments: Pignée de contrôle

***Portion du congélateur:***

Porte: Ouverture extérieure avec 2 compartiments fixes

Système de décongélation: Sans givre

Type d'étagère: étagère métallique à largeur complète

**Réfrigérateurs Ouverture par la gauche (Réfrigérateur intégral)**

- Quantité: 22
- Couleur: blanc
- Volume: 17 pi<sup>3</sup> ou plus (les dimensions de la hauteur et de la largeur ne doivent pas excéder les dimensions de l'ouverture des murs)
- Ouverture des murs : Largeur 975mm (38"), Hauteur 1767mm (69.5"), and Profondeur 598mm (23.5")

- 
- Distributeur de glaçon: non
  - Energie Star
  - Minimum d'un (1) an de garantie, tel que spécifié dans les conditions générales
  - Type d'étagère: Verre
    - Minimum 3 étagères de verre coulissante si bacs à légumes inclus
    - OR** Minimum 5 étagères de verre coulissante si bacs à légumes non inclus
  - Rangement de la porte: Minimum 5 compartiments
  - Éclairage intérieur: Oui

### **Réfrigérateur compact (Réfrigérateur intégral)**

- Quantité: 10
- Couleur: blanc
- Volume: 2.3 pi<sup>3</sup> ou plus (les dimensions de la hauteur et de la largeur ne doivent pas excéder les dimensions de l'ouverture des murs)
- Aucun congélateur, ou congélateur demi-largeur
- Étagères de porte pouvant contenir des bouteilles de 2 litres
- Étagères en verre ou en grillage pleine largeur amovible
- Thermostat réglable
- Réfrigérateur sous le comptoir, Ouverture des murs : Hauteur 811mm (32"), Largeur 558mm (22"), Profondeur 598mm (23.5").
- Energie Star
- Minimum d'un (1) an de garantie, tel que spécifié dans les conditions générales

### **Micro-onde de comptoir**

- Quantité: 22
- Couleur (Caisse/porte): blanc
- Dimension moyenne suggérée: Hauteur 301 mm (12"), Largeur 518 mm (20") and Profondeur 402 mm (16"), (la dimension de la hauteur ne doit pas excéder 16" et la profondeur ne doit pas excéder 20")
- minimum 850W maximum 1200W
- Table tournante en verre
- Cuisson automatique
- Décongélation automatique
- Réchauffage automatique
- Horloge
- Minuterie
- Langues d'affichage: Anglais, français
- Écran d'affichage: Écran ACL
- Mécanisme d'ouverture de la porte: Push In ou Poignée
- Fonctions une touche
- Capacité du four (pi cube): Minimum 1,6 pi<sup>3</sup>
- Niveaux de puissance: minimum 10 niveaux
- Option de cuisson rapide

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP119-122890/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pd034

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20122890

File No. - N° du dossier

pd034EP119-122890

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

- Accessoires compris: Instructions d'utilisation
- Energie Star
- Minimum d'un (1) an de garantie, tel que spécifié dans les conditions générales

---

**ANNEXE « B »****Heures de travail – Calendrier D'installation de la livraison & DIRECTIVES OBLIGATOIRES**

1. Le déménagement du matériel plus lourd, et des objets spéciaux devra être effectué après 16 h et se poursuivra jusqu'à ce que tous les articles aient été transportés à l'étage de destination et conformément aux directives du responsable du projet TPSGC.
2. Électroménagers doivent être livrés et installés sur les lieux spécifiés ci-dessous :  
4 réfrigérateurs et 2 micro-ondes doivent être livrés et installés dans les cuisinettes, à partir du 2e étage, ainsi qu'un réfrigérateur compact à partir du 3e étage dans la salle à café.
3. Visite des lieux possible.
4. Escorts seront fournis.
5. Durant la période d'exécution du présent contrat, le monte-charge du 455, boulevard de la Carrière sera disponible après 16 h les mardis et jeudis. La livraison et l'installation des appareils est divisée en quatre (4) phases et doit être exécutée selon le calendrier ci-dessous.
6. Aucun entreposable disponible sur les lieux.
7. Le personnel fourni par l'entrepreneur doit porter un uniforme approprié pour la nature et l'emplacement des travaux. Les employés doivent en tout temps afficher leur insigne de sécurité d'accès ainsi que le nom ou le logo de l'entrepreneur sur leur vêtement extérieur aux fins d'identification. En tout temps sur les lieux de travail, le personnel de l'entrepreneur peut être appelé à s'identifier au moyen d'une carte d'identité à photo telle qu'un permis de conduire valide ou une carte d'assurance maladie.
8. Le personnel de l'entrepreneur est tenu de porter des vêtements et des chaussures de sécurité et il doit utiliser les dispositifs, le matériel et l'équipement de protection appropriés nécessaires conformément au Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail.
9. 455, boul. de la Carrière – Stationnement des employés de l'entrepreneur – Aucun espace de stationnement ne sera mis à la disposition des employés de l'entrepreneur.
10. 455, boul. de la Carrière – Toilettes – Le responsable du projet de TPSGC assignera des toilettes à l'usage des employés de l'entrepreneur.
11. Au cours et à l'accomplissement de la livraison et de l'installation, l'entrepreneur doit ramasser et jeter tous les rebuts, les caisses et le matériel sur les lieux. Il doit garder les lieux sécuritaires et propres en tout temps.

12. Le gestionnaire associé à ce projet est le représentant de projet de TPSGC.
13. Le responsable du projet TPSGC sert d'intermédiaire entre TPSGC, le représentant du propriétaire de l'édifice et le ministère client.
14. L'entrepreneur communiquera avec le responsable du projet TPSGC. Il ne doit pas communiquer directement avec le ministère client ou le représentant du propriétaire de l'édifice, à moins d'y avoir été autorisé par le responsable du projet TPSGC.
15. L'entrepreneur fournira tout le personnel administratif et de gestion et la main-d'œuvre directe, le matériel et le transport nécessaires pour assurer la prestation des services demandés.
16. Pendant la prestation de services dans le cadre de ce contrat, les employés de l'entrepreneur ne doivent en aucun temps participer aux activités ci-dessous (sans s'y limiter):
- ◆ fumer dans les installations du client;
  - ◆ arriver aux installations avec les facultés affaiblies sous l'influence de la drogue ou de l'alcool ou avoir une haleine présentant une odeur d'alcool;
  - ◆ consommer des boissons alcoolisées au travail;
  - ◆ utiliser des toilettes non assignées sans permission;
  - ◆ utiliser les téléphones gouvernementaux sans autorisation préalable du responsable du projet;
  - ◆ participer à des discussions prolongées ou à des disputes portant sur les travaux;
  - ◆ exécuter, pour le client, des travaux qui ne sont pas indiqués dans le contrat sans l'approbation du responsable du projet;
  - ◆ demander ou accepter des articles ou de l'argent à titre de pourboire pour des travaux exécutés dans le cadre du présent contrat.

PHASE	Étage	Duration	Mardi	Jeudi
1	2 & 3	Mardi <b>ou</b> Jeudi	31 juillet, 2012	2 août, 2012
2	4, 5 & 6	Mardi <b>ou</b> Jeudi	14 août, 2012	16 août, 2012
3	7, 8 & 9	Mardi <b>ou</b> Jeudi	4 Septembre, 2012	6 Septembre, 2012
4	10, 11 & 12	Mardi <b>ou</b> Jeudi	25 Septembre, 2012	27 Septembre, 2012

**Destination:**

455 boulevard de la Carrière, Gatineau, Quebec